

ACADEMIE DE RENNES

ETABLISSEMENT  
Lycée Bertrand d'Argentré  
35500 VITRÉ

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2022-2023

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 27/06/2023

Présidence de : M. DANDIN, Proviseur

Quorum : 15.....

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 6

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

Approbation du procès-verbal du jeudi 13 avril.

I. Affaires pédagogiques et Vie Scolaire

1. Les effectifs et la structure pédagogique pour la rentrée de septembre 2023
2. Répartition définitive de la DGH
3. Découpage pédagogique en trimestre ou en semestre pour le niveau terminal
4. Modification du règlement intérieur : remise d'ordre en cas d'absence pour jeune religieux.
5. Le pacte

II. Affaires administratives et financières

1. Emplois d'assistance éducative (AED) pour l'année scolaire 2023-2024
2. Barème de redevance annuelle pour le CFC (point abordé au CA précédent)
3. Contrats et conventions.
4. Décision Budgétaire Modificative (DBM)
5. Barème d'attribution des fonds sociaux
6. Don de la MDL à l'établissement pour le séjour pédagogique en Angleterre
7. Charte des séjours scolaires - Bilan financier des séjours 2023-2024 – Projets de séjours scolaires et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2023-2024

Signatures

Le Président



Le Secrétaire

Mme Sandrine Calvez

## PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : mardi 04 juillet 2023

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	YOU SEEN Corinne	X						
	Gestionnaire	VANNIER Jérôme	X						
	CPE	SIRIMA Ardiouma	X						
	DDFPT	JACOB Yveline	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	DAVID Olivier	X						
	Groupement de commune	LE CALLENNEC Isabelle			X				
	Commune siège	MATHIEU Danielle			X	MAIGNAN Philippe			
	Commune siège					LEONARDI Pierre			
Personnalité qualifiée		BOUVET Alain			X				
Total		9	6		2	1			
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	HUCHET Erwan			X	CHESNEAU Delphine			
		BELHABCHI Nordine	X			BODET Elen			
		CALVEZ Sandrine	X			GARREAU Magaly			
		TIREAU Nicolas	X			LE ROUX Valérie	X		
		GUILLAUME Catherine	X			BERTHEUX Marie			
		SAVATTE Romain	X			LE JALLE Daniel			
		LE SANN B Marilyne	X			BUTTIFANT Guillaume			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	GAUTHIER Fabrice	X			BIGOT Marie-Claude			
		BLANDEAU Nathalie	X			BETTON Colette			
		JAMIER Isabelle	X			LEDUC Stéphane			
Total		10	9		1	10	1		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DOUR Sonia	X			GRIPPON Joël	X		
		GUENNEC Sandrine			X	ROBINNE Delphine			
		DAVENEL GUERIN Pascale	X			DA SILVA Christine			
		DELIN Mélanie			X	SAUDRAIS Marie-Cécile			
		CHAUSSEE Sylvain	X			PETIGNY Patrick			
	Elèves	PAILLETTE Léo	X			BUREL Mélane			
		BONTEMPS Sarah			X	GALBIN Juliette			
		SAUDRAIS Louna			X	MORAVIE Coline			
		FRIN—JOUAN Maëlle	X			RENOU Maïlys			
		GAUTHIER Marie	X			LINISE Vince			
Total		10	6	4	10	1			

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18H18.  
19 présents.

Monsieur le Proviseur fait un point sur les résultats du bac : 96,9% de reçus pour la série générale, 11 élèves vont au rattrapage, 1 élève est refusé. Dans la filière technologique, 90,27% des élèves sont reçus, 1 est refusé, 10 élèves vont au rattrapage.

18h20, arrivée d'un représentant des parents d'élèves.

Monsieur le Proviseur précise ensuite que sur Parcoursup, les choses se déroulent normalement.  
Madame la DDPFT porte à la connaissance du conseil les résultats des sections BTS du lycée : pour le BTS SAM : 5 étudiants ont échoué ; en BTS COM : deux étudiants ont échoué.

18h22, arrivée d'un représentant des parents d'élèves.

Approbation du procès-verbal du jeudi 13 avril :

Monsieur le Proviseur soumet au vote le procès-verbal du conseil d'administration du jeudi 13 avril.  
Les représentants des personnels d'enseignement demandent une modification concernant la motion portée par les enseignants, point 3-2.

18h25, arrivée d'un représentant des élèves.

Adopté à l'unanimité.

## **RUBRIQUE I - Affaires pédagogiques et Vie scolaire**

### **Sujet 1.1 Les effectifs et la structure pédagogique pour la rentrée de septembre 2023**

Monsieur le Proviseur commente le tableau de la prévision des effectifs.

Une prévision avait été faite en novembre décembre par Monsieur le Proviseur, la prévision arrêtée par le DASEN était de 1293 élèves. Le détail par niveau est présenté. La réalité en juillet 2023 est de 1275 élèves.

Monsieur le Proviseur présente ensuite la répartition par classe et le nombre d'élèves par division.

18h32, arrivée d'un représentant élève, 23 présents.

Monsieur le Proviseur commente ensuite un autre tableau sur les départs, les doublements et les arrivées extérieures.



## Sujet 1.2 Répartition définitive de la DGH

Monsieur le Proviseur présente les ajustements en termes de moyens par rapport à la présentation au conseil d'administration de février 2023.

La colonne besoins a évolué, en raison du choix de spécialités par les élèves.

Au niveau des heures postes, des ajustements sont intervenus en philosophie. En Anglais le montant d'heures supplémentaires a augmenté, a demandé un BMP de 18h. En SVT, un ajustement récent est évoqué, le BMP de 12h est transformé en BMP de 9h. Un ajustement intervient également en SP.

En Mathématiques, suite au mouvement des personnels, les besoins ont évolué.

Les représentants des personnels d'enseignement interrogent Monsieur le Proviseur sur le nombre d'heures des supports définitifs en mathématiques : ce nombre est passé de 207 heures en février 2023 à 192 heures en juillet 2023. Monsieur le Proviseur précise qu'un poste de Mathématiques a été supprimé suite à une demande en disponibilité d'une enseignante.

Les représentants des personnels d'enseignement mettent en avant la situation de cette discipline dans l'établissement et les 35% des heures de mathématiques qui ont été supprimées avec la mise en œuvre de la réforme du lycée.

Monsieur le Proviseur indique qu'une création de postes pourra être demandée l'an prochain si besoin.

En SES, il y aura sans doute un changement lié à un temps partiel. En EPS, le besoin d'un BMP est redescendu à 4h.

La DGH calculée sera de 1511,8 avec pour conséquence une augmentation du volume des HSA. Ce qui reste à ajuster, ce sont les pondérations.

D'autres ajustements pourront intervenir à la rentrée par exemple en Anglais.

Les représentants des personnels d'enseignement précisent que, dans les sciences expérimentales, il manque deux fois une heure (les heures de LABO SVT et PC). Monsieur le Proviseur indique que ce sont des heures de droit qui seront attribuées aux équipes.

Concernant l'Allemand, des ajustements interviendront au niveau BTS. Madame la DDFPT précise que le recrutement sera finalisé le 13 juillet.

Monsieur le Proviseur soumet au vote la Répartition Horaire Globale.

Pour : 22

Abstention:1

Contre : 0

### **Sujet 1.3 Découpage pédagogique en trimestre ou en semestre pour le niveau terminal**

Monsieur le Proviseur évoque le choix qu'il fait de revenir aux trimestres en Terminale. La position du Conseil Pédagogique qui a été consulté est de maintenir le découpage en semestres en Terminale. Monsieur le Proviseur précise que cette question relève du Conseil d'administration d'où sa présentation à l'ODJ.

Monsieur Le Proviseur présente le calendrier PARCOURSUP qui est la raison pour laquelle il propose de revenir à un découpage en trimestre en classe de terminale.

Les représentants des personnels d'enseignement évoquent les différents arguments qui ont été exposés en Conseil Pédagogique qui justifient leur choix de rester sur le semestre.

Une discussion s'engage sur ce découpage pédagogique qui va être soumis au vote.

Un représentant des élèves interroge sur la possibilité d'augmenter la durée du premier semestre.

Un représentant des élèves évoque la difficulté d'adaptation entre le niveau première et terminale si l'on repasse en trimestres en terminale.

Un représentant des élèves évoque l'intérêt d'un découpage en trimestres pour rattraper éventuellement de mauvaises notes.

Un représentant des parents d'élèves fait le constat du nombre parfois peu important du nombre de notes au semestre 1 en terminale, le passage en trimestre permettrait peut-être de changer cette donnée.

Les représentants des personnels d'enseignement précisent que les enseignants de spécialité en terminale se livrent à une véritable course pour boucler les programmes en vue des examens terminaux de mars.

Monsieur le Proviseur soumet au vote le découpage pédagogique en trimestre pour l'année scolaire 2023-2024.

Pour : 8

Absentions : 5

Contre : 10

L'organisation en semestre est par conséquent maintenue.

### **Sujet 1.4 Modification du règlement intérieur : remise d'ordre en cas d'absence pour jeune religieux**

Adoptée à l'unanimité.

### **Sujet 1.5 Le pacte**

Monsieur Le Proviseur présente la teneur du pacte, les enseignants qui acceptent de prendre en charge un certain nombre de missions sont concernés.

Les représentants des personnels d'enseignement expriment les difficultés de la prise en charge du remplacement depuis plusieurs années et le service public qui est défaillant sur cette question.

Des questions sont posées par les différents représentants sur le futur fonctionnement de ce pacte et notamment sur les RCD. La note de service n'est pas encore parue et toutes les réponses ne sont pas données.

Un représentant des parents d'élèves évoque les difficultés de recrutement qui vont au-delà du métier de professeur.

Les représentants des personnels d'enseignement font lecture d'une motion sur cette question et demandent à ce qu'elle soit adossée au procès-verbal.

## **RUBRIQUE II – Affaires administratives et financières**

### **Sujet 2.1 Emplois d'assistance éducative (AED) pour l'année scolaire 2023-2024**

Monsieur le gestionnaire demande aux membres du conseil d'administration de donner à Monsieur le Proviseur l'autorisation de recrutement de 10 ETP.

Adopté à l'unanimité.

### **Sujet 2.2 Barème de redevance annuelle pour le CFC (point abordé au CA précédent)**

Contrat avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) qui prévoit un nombre entre 101 et 180 pages de reprographie d'œuvres protégées par élèves.

Le coût est de 3,20€ HT par élève était pour l'année 2021-2022 (tva 10%).

A partir du 1er janvier 2023 il est de 3.35 euros HT. En 2024, il sera de 3.50 euros HT. En 2025, il sera de 3.65 euros HT.

Monsieur le gestionnaire a pris contact avec le CFC et évoque la méthode de calcul du forfait qui explique que le lycée Bertrand d'Argentré soit dans la tranche 2.

Une question est posée par un représentant des élèves: cela concerne-t-il les photocopies pour les examens? Le nombre colossal de photocopies pour l'oral de Français est mis en avant par le représentant des élèves. Un représentant des personnels d'enseignement précise le fonctionnement des oraux de français.

Un représentant des personnels d'enseignement indique que lors du dernier conseil d'administration, il a été demandé de faire une étude et de comparer avec les autres lycées. Monsieur le gestionnaire a ensuite précisé qu'une enquête avait été faite auprès des enseignants en mars 2020.

Un représentant des personnels d'enseignement met en avant le fait que la période d'entrée en confinement était peu propice pour la réalisation de cette enquête.

Plusieurs questions sont posées à Monsieur le gestionnaire qui précise comment le CFC estime le montant dû par chaque établissement.

Le représentant de la Région indique que l'université est soumise à la même problématique, et insiste sur l'obligation de déclarer la source des œuvres. C'est ce qui sert au calcul des droits d'auteurs et c'est aussi ce qui fait baisser le prix de la redevance.

Un représentant des élèves évoque le fait que les manuels scolaires ne sont pas toujours utilisés par les enseignants.

Les membres du CA adoptent les nouveaux tarifs d'autorisation de reproduction par reprographie d'œuvres protégées.

Pour : 21

Abstention : 2

Contre : 0



## Sujet 2.3 Contrats et conventions

### **Convention relative à la mise à disposition des équipements sportifs :**

La Convention de mise à disposition des équipements sportifs est révisée pour l'année 2023 et le montant de mise à disposition s'élève à la somme de 46 127.03 euros.

La Région Bretagne a versé au Lycée Bertrand d'Argentré une subvention d'un montant équivalent.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

### **Convention relative à la mise à disposition des salles D3 et D4 pour les cours de langue – Comité de jumelage Vitré :**

Le Comité de jumelage de Vitré sollicite auprès de la Région Bretagne et du Lycée d'Argentré l'autorisation d'occuper les salles préfabriquées D3 et D4 pour la prochaine année scolaire 2023 – 2024 et ce aux mêmes conditions que l'an passé : mardi soir de 19h30 à 21 heures pour l'anglais, jeudi soir de 18h30 à 21h30 pour l'espagnol et l'anglais.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

### **Convention relative à la Convention d'Occupation précaire logement T4 N°10210 situé 15 rue du Collège 35 500 Vitré – renouvellement du 1er septembre 2023 au 31 août 2024 :**

La Convention d'Occupation précaire du logement T4 n°10210 situé 15 rue du Collège est renouvelée à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 au profit de Mme Zafitatsimo Lucie actuelle bénéficiaire depuis le 04 février 2023.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

### **Convention relative à Entente-cadre en matière de mobilité internationale :**

Une entente-cadre de mobilité internationale est proposée entre le Lycée Bertrand d'Argentré et le CEGEP de Lanaudière (Canada). Le Cégep à Joliette est un établissement d'enseignement supérieur public, situé dans la région de Lanaudière, offrant plus de 31 programmes et profils dans des domaines aussi variés que les sciences humaines, les arts, l'informatique, l'administration, la transformation des aliments, l'agriculture, l'environnement, etc.

Cette entente-cadre permettra des échanges d'étudiantes et étudiants.

Madame la DDPFT présente les possibilités d'échanges.

Les membres du CA adoptent la signature de cette entente-cadre à l'unanimité des 23 présents.

### **Convention avec l'Institut National Des Sciences Appliquées (INSA) :**

La Convention entre le Lycée Bertrand d'Argentré et l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes a pour but dans le cadre des Journées Math C2+ de susciter le goût des mathématiques et de l'informatique par des activités ludiques, et montrer que ces disciplines conduisent à une diversité de métiers.

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'accueil des élèves de seconde du Lycée Bertrand d'Argentré au sein de l'INSA les 14, 15 et 16 juin 2023.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

### **Convention avec PSL Université de Paris :**

La Convention entre le Lycée Bertrand d'Argentré et PSL Université de Paris s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche dont l'objectif est l'accompagnement de la transition des lycéens vers l'Enseignement supérieur de 2 manières :

- Le programme INSPIRE, labellisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, aide les élèves de

Terminale dans leurs choix d'orientation, au travers d'un atelier de 2 heures en classe « Vers le Sup » et d'une plateforme en ligne. Cet atelier a lieu entre novembre et février, à une date définie en concertation avec l'établissement.

- Le mentorat individuel, déployé à la suite des choix Parcoursup, permet aux élèves qui le souhaitent d'être accompagné par un étudiant dans la transition du lycée vers le supérieur.

Madame la DDPFT présente le fonctionnement de l'association.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

#### **Contrat avec la société SARL CMV pour une mise en œuvre de la méthanisation des biodéchets du Lycée Bertrand d'Argentré :**

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 février 2023 ainsi que des directives européennes 2008/98/CE sur la gestion des déchets imposent le tri des biodéchets à partir du 31 décembre 2023 pour tous (gros producteurs de biodéchets mais aussi simple particulier). Les biodéchets doivent être conditionnés et collectés.

Ainsi pour se mettre en conformité avec la Loi et ces directives, le Lycée Bertrand d'Argentré a sollicité une proposition commerciale avec la SARL CMV agréementée et spécialisée dans la collecte de déchets Valorisables notamment par Méthanisation.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

Une discussion s'engage sur l'importance du tri notamment au self.

Un représentant des personnels ATOSS demande la mobilisation des BTS notamment pour un affichage.

Un représentant des élèves évoque la possibilité d'une information dans chaque classe à la rentrée.

Les membres du CA adoptent la signature de la convention à l'unanimité des 23 présents.

#### **Sujet 2.4 Décision Budgétaire Modificative (DBM)**

##### **DBM N° 7 du 23/06/2023 type 21 (ressources spécifiques) pour information et non soumise au vote du CA :**

Conformément au courrier Région Bretagne du 12 avril 2023, un complément DGF ENERGIE 2023 a été inscrit au budget pour un montant de 87 212 euros dont 54 658 euros au titre de l'électricité et 32 555 euros au titre du gaz : cf. courrier Région Bretagne joint.

##### **Projet DBM N°8 type 33 (Ressources non spécifiques) pour vote : 16 167.15 euros**

Les membres du Conseil d'administration approuvent une DBM de type 33 (ressources non spécifiques) d'un montant de 16 167.15 euros.

Il s'agit de l'affectation du complément de la dotation globale de fonctionnement : le budget initial 2023 avait été établi sur 95% de la dotation de fonctionnement 2022 (310 949.39 euros), soit 294 782.24 euros.

Il reste donc 16 167.15 euros à affecter. L'affectation proposée est le service de l'Administration et Logistique (ALO) pour des achats d'équipements et fournitures diverses (code : ALO/ENTRE/OINTFOU).

##### **Projet DBM N°8 type 32 (Prélèvements sur le fonds de roulement) pour vote : 145 000 euros**

Les membres du Conseil d'administration approuvent une DBM de type 32 (Prélèvements sur fonds de roulement) d'un montant de 147 000 euros répartis de la manière suivante :

- Service AP (Activités pédagogiques) : 29 500 euros (8 500 euros au titre de la participation des accompagnateurs voyages, sorties scolaires ; 15 000 euros au titre complément projets divers ; 6 000 euros au titre du papier repro de divers équipements et fournitures) ;

- Service ALO (Administration et logistique) : 42 500 euros (7 500 euros au titre de l'affranchissement,



téléphonie, internet, produits entretien, équipements divers ; 15 000 euros au titre d'interventions et achats fournitures diverses, travaux divers ; 20 000 euros au titre des énergies et en particulier de l'électricité) ;

- Service VE (Vie de l'élève) : 7 000 euros au titre de projets CESC, salle Bien-être ;

- Service SRH (Service Restauration et Hébergement) : 68 000 euros (20 000 euros au titre de l'achat de denrées ; 20 000 euros au titre des énergies et en particulier de l'électricité ; 26 000 euros au titre des contrats, travaux, fournitures et réparations, produits d'entretien et équipement) ;

Un représentant des personnels d'enseignement demande des précisions à monsieur le gestionnaire sur les prélèvements qui concerne le service AP.

Monsieur le gestionnaire précise que c'est une DBM de confort qui est usuellement pratiquée dans l'établissement.

Un représentant des personnels d'enseignement questionne sur le matériel qui sera acheté pour la salle bien-être. Monsieur l'infirmier précise quelques éléments d'informations mais le projet sera présenté au prochain conseil d'administration.

Les membres du C.A. donnent délégation au chef d'établissement à l'unanimité des 23 présents.

20H28 Départ d'un représentant des personnels ATOSS

22 présents

## Sujet 2.5 Barème d'attribution des fonds sociaux

Monsieur le gestionnaire commente la grille du barème.

Il annonce qu'à la rentrée le rectorat ne donnera pas de subventions, les reliquats devront être utilisés.

Les fonds sociaux sont destinés à faire face à des situations difficiles auxquelles peuvent être confrontés des collégiens et leurs familles pour assumer des dépenses de scolarité, des frais de vie scolaire, de restauration, d'aide au financement de sorties et/ou voyages scolaires. Sous la présidence du chef d'EPL est constituée une commission consultative de fonds social qui émet un avis sur les demandes d'aides sur la base des éléments présentés. Cette commission est composée de la proviseure adjointe, de l'adjoint gestionnaire, des CPE. La commission se réunit mensuellement et en cas d'urgence. Les dossiers sont étudiés de façon anonyme. Pour l'année 2023-2024, une tranche à 0 a été créée avec le maximum d'aide (100%). Il en est de même pour les familles en situation de surendettement (100% aide). Pour les autres tranches, les % d'aide ont également été changés et augmentés. Enfin, dans le cadre inflationniste actuel, le plafond de la dernière tranche a été augmentée jusqu'à 25 euros (17 euros en 2022-2023).

### BAREME D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX ANNEE SCOLAIRE 2022 – 2023 :

Quotient familial	0 à 8 euros ressources très précaires	8.1 à 12 euros ressources précaires	12.1 à 17 euros difficultés financières	Situation surendettement
<b>MONTANT DES AIDES ACCORDEES</b>				
Demi-pension	100%	80%	70%	100%
Matériel scolaire	80%	70%	50%	80%

Vêtements ou équipement informatique	Dans la limite de 200 euros	Dans la limite de 150 euros	Dans la limite de 100 euros	Dans la limite de 200 euros
Projet ou séjour linguistiques ou culturels	80%	70%	50%	80%
Transport	100%	80%	70%	100%
Vestiaire	70 euros maximum	70 euros maximum	70 euros maximum	70 euros maximum
Autres (lunettes, etc)	variable	variable	variable	Variable

BAREME D'ATTRIBUTION DES FONDS SOCIAUX ANNEE SCOLAIRE 2023 – 2024 :

Quotient familial	0 euro Pas de ressources	1 à 8 euros ressources très précaires	8,1 à 12 euros ressources précaires	12,1 à 25 euros difficultés financières	Situation surendettement
<b>MONTANT DES AIDES ACCORDEES</b>					
Demi-pension	100%	90%	80%	70%	100%
Hébergement internat	100%	90%	80%	70%	100%
Matériel scolaire	100%	90%	80%	70%	100%
Vêtements	Dans la limite de 200 euros	Dans la limite de 175 euros	Dans la limite de 150 euros	Dans la limite de 125 euros	Dans la limite de 200 euros
Equipement informatique	Dans la limite de 200 euros	Dans la limite de 175 euros	Dans la limite de 150 euros	Dans la limite de 125 euros	Dans la limite de 200 euros
Projet ou séjour linguistiques ou culturels	100%	90%	80%	70%	100%
Transport	100%	90%	80%	70%	100%
Vestiaire	70 euros maximum	70 euros maximum	70 euros maximum	70 euros maximum	70 euros maximum

Autres (lunettes, etc)	100%	90%	80%	70%	100%
------------------------	------	-----	-----	-----	------

Les membres du CA adoptent et approuvent le protocole d'attribution des fonds sociaux à l'unanimité des 22 présents.

### Sujet 2.6 Don de la MDL à l'établissement pour le séjour pédagogique en Angleterre

#### Don de 1 261 euros de la part de la Maison des Lycéens du Lycée Bertrand d'Argentré :

Pour permettre l'approbation du bilan financier Voyage scolaire Wells (du 04 février au 10 février 2023 : 45 élèves et 3 accompagnateurs), il est nécessaire au préalable de voter l'acceptation du don de 1 261 euros de la part de la Maison des Lycéens du Lycée Bertrand d'Argentré. Ce don était destiné à financer le voyage scolaire Wells en Angleterre.

Les membres du C.A. approuvent le don de 1 261 euros de la part de la Maison des Lycéens du Lycée Bertrand d'Argentré à l'unanimité des 22 présents.

Pour permettre l'activité chorale année scolaire 2022-2023, un don de 630 euros de la part de la Maison des Lycéens du Lycée Bertrand d'Argentré est attribué.

Les membres du C.A. approuvent le don de 630 euros de la part de la Maison des Lycéens du Lycée Bertrand d'Argentré à l'unanimité des 22 présents.

### Sujet 2.7 Charte des séjours scolaires- Bilan financier des séjours pédagogiques 2022-23- Projets de séjours et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2023-24

#### Charte des séjours scolaires

Monsieur le Proviseur présente la mise à jour de la charte.

Les membres du CA adoptent la modification à l'unanimité des 22 présents.

#### Bilan financier des séjours pédagogiques 2022-23

##### 1) Bilan financier Voyage scolaire Lyon du 4 au 5 mai 2023 : 22 élèves et 2 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 02 février 2023) du projet de budget relatif à ce voyage scolaire, une contribution de 210 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 185euros. Un remboursement de 25 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

##### 2) Bilan financier Voyage scolaire Paris du 28 au 29 mars 2023 : 49 élèves et 6 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 22 novembre 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 100 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 90 euros. Un remboursement de 10 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

##### 3) Bilan financier Voyage scolaire Paris du 3 au 5 mai 2023 : 22 élèves et 2 accompagnateurs

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 30 juin 2022) du projet de budget relatif à ce séjour



scolaire, une contribution de 290 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 168.50 euros. Un remboursement de 121.50 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

#### **4) Bilan financier Voyage scolaire Lorient du 12 au 14 avril 2023 : 59 élèves et 5 accompagnateurs**

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 29 septembre 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 160 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 84 euros. Un remboursement de 76 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

#### **5) Bilan financier Echange scolaire Cambados du 07 janvier au 14 janvier 2023 et du 08 avril au 15 avril 2023 : 34 élèves et 3 accompagnateurs**

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 28 septembre 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 300 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 231 euros. Un remboursement de 69 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du C.A. approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

#### **6) Bilan financier Échange scolaire Tubingen du 04 décembre au 12 décembre 2022 et du 23 mars au 31 mars 2023 : 28 élèves et 3 accompagnateurs**

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 30 juin 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 340 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 210.50 euros. Un remboursement de 129.50 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du CA approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

#### **7) Bilan financier Voyage scolaire Wells du 04 février au 10 février 2023 : 45 élèves et 3 accompagnateurs**

Lors du vote par le Conseil d'Administration (CA du 29 septembre 2022) du projet de budget relatif à ce séjour scolaire, une contribution de 437 € / élève avait été calculée (hors subvention). Finalement, la participation des élèves (après subventions) s'élève à 390 euros. Un remboursement de 47 euros / élève doit donc être effectué.

Les membres du CA approuvent ce remboursement à l'unanimité des 22 présents.

### **Projets de séjours et sorties pédagogiques pour l'année scolaire 2023-24**

#### **1) Sorties scolaires au Centre culturel Vitré.**

Spectacles sur l'année scolaire 2023-2024 organisés par Mme LEMAZURIER Nathalie.

Pour 80 élèves de 2nde et 1ère et 6 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 688 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 8 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

#### **2) Sorties scolaires au TNB.**

Spectacles sur l'année scolaire 2023-2024 organisés par Mme LEMAZURIER Nathalie.

Pour 200 élèves de 2nde et 1ère et 8 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 3 900 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 10 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **3) Voyage scolaire à Paris.**

Le séjour organisé par Mme CHALUT-NATAL, Mme LE SANN-BOUTRUCHE, Mme BRUNO se déroulera du mercredi 13 décembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023. Pour 60 élèves de 1ères et 4 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 16 640 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 260 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **4) Voyage scolaire à Paris.**

Le séjour organisé par Mme BARDY, M. BERNARD se déroulera du 22 au 23 février 2024.

Pour 20 élèves BTS SAM et 2 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 3 065 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 75 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **5) Voyage scolaire à Paris.**

Le séjour organisé par Mme CALVEZ se déroulera du 15 au 17 mai 2024.

Pour 24 élèves de Terminale – groupe HGGSP et 2 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 7 800 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 300 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **6) Voyage scolaire à Pierrefonds.**

Le séjour organisé par Mme COUCHOURON se déroulera du jeudi 23 novembre au vendredi 24 novembre 2023. Pour 37 élèves de Terminale spécialité et option Histoire des arts et de philosophie et 3 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 6 800 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 170 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **7) Voyage scolaire à Étretat-Le Havre-Caen.**

Le séjour organisé par M. THIEURMEL se déroulera du mercredi 11 octobre au vendredi 13 octobre 2023. Pour 70 élèves de Terminale et 4 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 14 800 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 200 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **8) Séjour à Florence du dimanche 08 octobre 2023 au vendredi 13 octobre 2023**

Le voyage est organisé par Mme LEMAZURIER Nathalie et Monsieur RIVOAL Alain du dimanche 08 octobre 2023 au vendredi 13 octobre 2023.

Pour 55 élèves de Première et 4 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 24 780 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 420 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

### **9) Voyage facultatif en Irlande - Dublin.**

Le séjour organisé par Mme MANAC'H se déroulera du jeudi 12 octobre 2023 au mardi 17 octobre 2023.

Pour 49 élèves de 1ères et Terminales DNL SES / Anglais et 4 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 27 295 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 515 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles :

Pour : 21  
Abstention 1  
Contre : 0

**10) Échange avec Tübingen du mercredi 11 au vendredi 20 octobre 2023 ; accueil des Allemands du mercredi 10 au dimanche 19 avril 2024.**

L'échange est organisé par Mme GARREAU et Mme CABARET. Déplacement des élèves français en Allemagne du mercredi 11 au vendredi 20 octobre 2023. Accueil des élèves allemands du mercredi 10 au dimanche 19 avril 2024.

Pour 28 élèves germanistes de DNL allemand et seconde et 2 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 11 850 euros.

Coût participation réelle demandée aux familles est de : 395 €/élève

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

**11) Echange avec Cambados du 13 au 20 avril 2024 ; accueil des Espagnols du 16 au 23 mars 2024 .**

L'échange avec Cambados (Espagne) est organisé par Monsieur GOUT du 13 au 20 avril 2024.

Il concerne 30 élèves de 1èreDNL et Spé espagnol et 3 accompagnateurs.

Le budget prévisionnel s'évalue à 12 540 euros.

Coût participation : 380€/élève

L'accueil des élèves espagnols : du 16 au 23 mars 2024.

Les membres du CA approuvent la participation demandée aux familles à l'unanimité des 22 présents.

Avant de clore la séance, Monsieur le Proviseur tient à remercier devant les membres du conseil d'administration Madame la Provisoire-adjointe pour son engagement durant les deux années qu'elle a passées au lycée Bertrand d'Argentré.

20H53: l'ordre du jour est épuisé, la séance est close.



## MOTION PRÉSENTÉE PAR LES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

Nous représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation du lycée BERTRAND D'ARGENTRÉ DE VITRÉ (35500) , dénonçons la mise en place du pacte, destiné à pallier les défaillances de l'État en matière de remplacement.

Nous dénonçons le discours mensonger du président de la République : toutes les absences ne seront pas systématiquement remplacées à la rentrée grâce au pacte. C'est un leurre pour les parents d'élèves et l'opinion publique qui traduit une grande méconnaissance de nos établissements et un profond mépris pour la dimension pédagogique de nos métiers : comme si un remplacement pouvait s'improviser au pied levé .

Ce n'est en rien, non plus, une revalorisation pour les enseignant-es, CPE et PsyEN. Ils ont perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur les 20 dernières années et ce qui leur est proposé c'est de travailler plus.

Ce pacte va induire entre les collègues des concurrences, alors que nous avons besoin de collectifs de travail pour travailler à la réussite de nos élèves.

Ce pacte va aggraver les inégalités salariales entre les hommes et les femmes. Les chiffres sont pourtant éloquentes : les hommes prennent plus d'HSA et d'IMP et sont mieux rémunérés parfois pour la même mission. Et face à ces inégalités bien réelles, alimentées par les primes et les missions supplémentaires, quelle est la réponse du ministère ? Mettre en place un pacte qui renforce l'usage des primes et des missions supplémentaires.

Le pacte va désorganiser les établissements et mettre en péril certains dispositifs et certaines missions existantes. Il vise à mettre en place des réformes qui donnent à l'école une orientation contraire à ses missions , notamment par la seule perspective d'adaptation des élèves au monde du travail, dont le symbole est la réforme du lycée professionnel appuyée par le pacte LP. L'école publique, laïque, a une mission émancipatrice bien plus ambitieuse avec un accès à une culture commune pour toutes et tous.

Pour toutes ces raisons, nous représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation du lycée BERTRAND D'ARGENTRÉ DE VITRÉ (35500), exigeons l'abandon du pacte.